

Demande d'inscription en lycée

Les élèves handicapés ont droit d'être admis en lycée au même titre que leurs camarades valides. Tous les établissements scolaires sont tenus de fournir des soutiens et services d'éducation spécialisée, pour répondre aux besoins des élèves. Les élèves de 8^e grade, dont le Comité pour l'éducation spécialisée (Committee on Special Education, CSE) élabore un Programme d'éducation personnalisé (Individualized Education Program, IEP) avec une recommandation de services d'éducation spécialisée au sein d'un établissement scolaire de quartier, envoient leurs demandes d'inscription au cours de la procédure d'admission en décembre. Les élèves handicapés peuvent de mander l'inscription à tous les programmes répertoriés dans l'Annuaire des lycées publics de la Ville de New York (Directory of NYC Public High Schools). L'Annuaire décrit les conditions d'admission de chaque établissement, qui s'appliquent à l'ensemble des élèves. La Demande d'inscription en lycée donne les renseignements concernant le programme pédagogique et les services actuels de soutien en éducation spécialisée de l'élève, ainsi que les données sur l'assiduité, les résultats aux tests standardisés de lecture et de mathématiques et les notes dans les matières du 7^e grade. Les ressources relatives à l'admission en lycée sont consultables sur www.nyc.gov/schools/ChoicesEnrollment/High et les programmes et services d'éducation spécialisée sont consultables sur www.nyc.gov/schools/Academics/SpecialEducation/programs.

Établissements scolaires à admission sur examen ou audition (y compris les lycées spécialisés)

Les élèves handicapés intéressés par une demande d'inscription dans un établissement dont les critères d'admission comprennent des examens et/ou des auditions peuvent bénéficier de certains aménagements d'examen, précisés dans leur Programme d'éducation personnalisé (Individualized Education Program, IEP), tant que l'aménagement n'a aucun impact sur ce que l'examen ou l'audition essaie de mesurer. Consultez l'Annuaire des lycées de la Ville de New York (Directory of NYC Public High Schools) pour obtenir des renseignements sur les critères d'admission, ainsi que les dates d'examen et d'audition. Pour obtenir des renseignements sur les aménagements des examens, rendez-vous sur <http://schools.nyc.gov/Academics/SpecialEducation/Classroom/instruction/accommodations.htm>.

Les élèves intéressés par une demande d'inscription dans l'un des neuf lycées spécialisés doivent passer l'examen d'entrée en lycée spécialisé (Specialized High Schools Admissions Test, SHSAT). Pour faire une demande d'inscription au Fiorello H. LaGuardia High School of Music & Art and Performing Arts, un lycée spécialisé dans les arts de la scène / arts visuels, les élèves doivent participer à la procédure d'audition de l'établissement, mais ne sont pas tenus de passer l'examen d'entrée en lycée spécialisé (Specialized High Schools Admissions Test, SHSAT). Les élèves peuvent passer des auditions pour plus d'un studio de LaGuardia. Si leur Programme d'éducation personnalisé (Individualized Education Program, IEP) ou leur plan 504 approuvé le précise, les élèves peuvent bénéficier d'aménagements de l'examen et/ou de l'audition / des auditions. Nous conseillons aux élèves et à leurs familles de consulter le Manuel des lycées spécialisés destiné aux élèves (Specialized High School Student Handbook) ou de contacter directement l'établissement LaGuardia pour plus d'informations.

Programmes spécialisés dans les établissements scolaires de quartier

Les programmes spécialisés fournissent des services et soutiens ciblés aux élèves souffrant de troubles du spectre autistique (TSA), de handicap intellectuel et aux élèves nécessitant une éducation spécialisée bilingue. Les programmes spécialisés ne sont pas disponibles dans tous les établissements scolaires et les élèves doivent répondre à des critères d'éligibilité. Par conséquent, les élèves qui poursuivent un programme spécialisé ou qui en commencent un au lycée devraient travailler avec leur conseiller d'orientation pour remplir également la demande d'inscription en lycée normal, afin de s'assurer qu'ils font bien leur demande d'inscription dans les établissements scolaires de quartier qui proposent les programmes déterminés par le Comité pour l'éducation spécialisée (Committee on Special Education, CSE) comme meilleure réponse aux besoins de l'élève. Il se peut que les élèves reçoivent à la fois une place dans un programme spécialisé et une place dans un établissement scolaire de quartier. Dans ces cas-là, les élèves et leur famille doivent bien réfléchir au choix qui permettra à l'élève d'atteindre au mieux ses objectifs scolaires et personnels. Voir ci-dessous pour plus d'informations sur les programmes spécialisés. Vous pouvez aussi vous rendre sur <http://schools.nyc.gov/Academics/SpecialEducation/enrolling/specializedprograms/default.htm> ou contacter specializedprograms@schools.nyc.gov pour obtenir des renseignements sur la procédure de demande d'inscription.

- **Les programmes ASD Nest et ASD Horizon** sont proposés dans certains établissements scolaires de quartier et comportent une composante thérapeutique, coordonnée et dispensée par une équipe multidisciplinaire.
- **Des Programmes scolaires, professionnels, d'acquisition des compétences essentielles, destinés aux élèves porteurs d'un handicap intellectuel (Academics, Career, Essential Skills Program for Students with Intellectual Disabilities, ACES-ID)**, sont proposés au sein de certains établissements scolaires de quartier aux élèves éligibles, anciennement classés par le Comité pour l'éducation spécialisée comme « handicapés intellectuels. » Ces élèves participent généralement aux Évaluations alternatives de l'État de New York (New York State Alternate Assessments, NYSAA).
- **Les programmes d'éducation spécialisée bilingue** sont dispensés aux élèves dont le Programme d'éducation personnalisé (Individualized Education Program, IEP) recommande des soutiens et services d'éducation spécialisée dans une autre langue, pour répondre aux besoins des élèves dont les compétences en anglais sont naissantes. Actuellement, les programmes d'éducation spécialisée bilingue sont proposés en espagnol, en chinois et en yiddish.

Établissements scolaires ou programmes totalement accessibles aux élèves à mobilité réduite

Des bâtiments totalement ou partiellement accessibles sont à la disposition des élèves à mobilité réduite, pour leur assurer l'entrée et l'accès aux zones nécessaires de leur établissement scolaire. Une liste des établissements scolaires accessibles est consultable sur le site Internet de l'Office of Space Planning (bureau d'aménagement de l'espace) à l'adresse <http://schools.nyc.gov/Offices/OSP/Accessibility.htm>. L'accessibilité des sites est aussi décrite dans l'Annuaire des lycées de la Ville de New York (Directory of NYC Public High Schools). Nous encourageons les élèves et leurs familles à contacter et visiter l'établissement scolaire avant d'y envoyer une demande d'inscription, pour déterminer si son niveau d'accessibilité répond suffisamment aux besoins spécifiques de l'élève en matière de mobilité.

Élèves en établissements spécialisés (District 75)

Dans la Ville de New York, les établissements spécialisés réservés aux élèves handicapés sont gérés par le District 75. La transition vers le lycée est un temps où de nombreuses équipes du Comité pour l'éducation spécialisée (Committee on Special Education, CSE), y compris la famille, songent à une transition vers un programme favorisant davantage l'intégration dans un établissement scolaire de quartier, si possible. Pour de plus amples informations sur les établissements scolaires du District 75, rendez-vous sur www.nyc.gov/schools/Offices/District75 ou envoyez un e-mail à l'adresse d75info@schools.nyc.gov.

- **Transition vers un lycée de quartier** : les élèves actuellement en 8^e grade dans le District 75, qui se préparent à une transition vers un lycée de quartier, participent aux admissions en lycée. Il faut aborder et planifier cette transition au cours de la réunion d'examen annuelle du 8^e grade. Nous encourageons les élèves et leur famille à travailler avec leur conseiller d'orientation et à se rendre à une foire des lycées pour en savoir plus sur le choix de lycées de quartier qui leur est proposé.
- **Poursuivre l'éducation dans un lycée du District 75** : les élèves actuellement en 8^e grade, qui feront la transition vers le lycée dans un établissement spécialisé du District 75, participent à une procédure de demande d'inscription et de placement gérée directement par le District 75. Les demandes d'inscription sont remises en main propre aux élèves et doivent être complétées et renvoyées d'ici le mois de décembre. Les élèves seront prévenus de leur placement en lycée par le District 75 Placement Office (bureau de placement du District 75) en mai ou juin.

Services et soutiens d'éducation spécialisée au lycée

Lorsque les élèves font la transition vers le lycée, les services, soutiens et stratégies pédagogiques d'éducation spécialisée mentionnés dans leur Programme d'éducation personnalisé (Individualized Education Program, IEP) peuvent leur être dispensés de différentes manières, selon leurs besoins dans chaque matière et/ou domaine fonctionnel, ainsi que l'approche pédagogique et le programme scolaire des établissements. Pour plus d'informations, veuillez consulter

Le Guide de l'éducation spécialisée destiné aux familles (Family Guide to Special Education) :
<http://schools.nyc.gov/Academics/SpecialEducation/tellmemore/importantDocuments.htm>.

Planification scolaire et objectifs dans le postsecondaire

Nous encourageons les élèves et leur famille à réfléchir aux objectifs dans le postsecondaire et à s'impliquer, avec le personnel de soutien de l'établissement, dans la planification stratégique de la vie après le lycée. Dans l'idéal, ces discussions ont lieu tout au long des années de collège, puisque le Programme d'éducation personnalisé (Individualized Education Program, IEP) des élèves de 8^e grade doit préciser les objectifs dans le postsecondaire. Les élèves, leur famille et le personnel de l'établissement scolaire doivent travailler ensemble pour réfléchir au programme scolaire, à l'évaluation et parcours menant au baccalauréat, qui aident au mieux l'élève à atteindre ces objectifs. Le Programme d'éducation personnalisé (Individualized Education Program, IEP) des élèves doit mentionner les soutiens, services, cursus, évaluations et seuils de résultats nécessaires pour répondre aux conditions spécifiques d'obtention du baccalauréat.

Conditions d'obtention du baccalauréat

Les élèves de la Ville de New York doivent obtenir au minimum 44 crédits dans des matières précises et réussir les examens Regents (d'accès aux études supérieures) pour finir leurs études secondaires. Les élèves handicapés sont encouragés à viser le diplôme le plus rigoureux qui leur est accessible, en fonction de leurs centres d'intérêt et de leurs objectifs. Les élèves handicapés qui y ont droit peuvent aussi obtenir un titre de compétences de base (commencement credential) en plus de son diplôme ou seul. Ces titres ne sont pas l'équivalent d'un diplôme, mais ils donnent aux élèves l'occasion de prouver leur préparation au travail de base. Pour de plus amples informations sur les conditions d'obtention du baccalauréat, rendez-vous sur <http://www.nyc.gov/schools/RulesPolicies/GraduationRequirements> et parlez-en au conseiller d'orientation de votre enfant. Les Cartes des conditions d'obtention du baccalauréat (Graduation Requirements Cards) suivantes sont des documents de référence rapide, pour aider les familles à comprendre toutes les conditions : <http://schools.nyc.gov/NR/rdonlyres/531C5296-BC35-43E0-BD29-2D7E29BAB2C7/0/AcpolicySWD.pdf>.